

Bon No: 001123958		1ere Gachée: 13:21 (1)		Date: 19/11/2025		reap171125153236		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2): 03 24 38 51 80					
client: 411623		PERRIER		RUE DU CHATEAU					
chantier: 162312		CDF S0530 2025 003430		08300					
				CENTRALE ENROBE EIFFAGE					
				06.88.38.98.97					
				51520 La Veuve					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
14:13						00:00		température:	
								vitesse du vent:	
								validité:	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
NJB253A280		BPS				XF1		CL 0,40	
								consistance(7)	
								Dmax	
								S3	
								Dm20	
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				0		C25/30			
appellation commerciale C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES					ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
M3 PUMI CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP					PRE 5480/4700			NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
type et quantité:					signature:				
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1